



BULLETIN D'INFORMATION ASSOCIATION DU CHEMIN DE RONDE FEVRIER 2026

1/ Démarches récentes de l'AdCR

a) Pétition lancée par notre Asso

Nous vous rappelons que vous pouvez signer (et partager) une pétition importante pour le devenir du site de SERVIER, dont la reconversion aura un impact fort sur le cadre de vie des riverains du Vésinet, du Pecq et de Croissy.

Nous avons besoin de votre mobilisation pour nous faire entendre : « Modification PLU site de Servier - Exiger une enquête publique avec commissaire enquêteur » !

Attention, penser à valider votre signature (via le mail que vous recevrez de *MesOpinions*),
Par ailleurs, nous ne demandons aucun don !



b) Questionnaire aux candidats aux prochaines élections municipales de mars 2026

Un questionnaire sera adressé à chaque candidat des trois villes concernées par notre action, afin de connaître ses positions sur les sujets traités par notre association, à savoir l'environnement, la sécurité routière, les mobilités douces, l'urbanisation, le devenir du site de Servier.

Les réponses aux questionnaires feront l'objet d'un Bulletin spécial que vous recevrez une semaine avant le 15 mars, premier tour des élections.



2/ Cérémonie des vœux de Croissy / 24 janvier 2026

L'AdCR était présente samedi 24 janvier à la cérémonie des vœux du Maire de Croissy. La soirée a débuté par une introduction artistique avec un groupe de musique et un magicien.

Puis M. Davin, Maire de Croissy, est monté sur scène accompagné de son équipe municipale, suivie des invités qu'il a présenté un par un dont M. Larcher, Président du Sénat, Mme Lebec Députée, M. Fond président de la CASGBS, ainsi que les Maires des communes voisines dont M. Coradetti (Maire du Vésinet).

M. Davin ne pouvait pas présenter ses projets communaux comme d'habitude, en raison de la réglementation des prochaines élections municipales, il a mis à l'honneur les associations Croisillonnaises présentes.



Puis ce fut le tour d'une pause gourmande avec des galettes salées et sucrées accompagnées d'un verre.

Le public nombreux pour cette 17^e édition de la cérémonie des vœux a profité, après la galette, d'un spectacle de danse et de trampoline.

- ✓ Nous avons pu échanger avec M. Cattier, Maire adjoint en charge de l'urbanisme, qui arrête officiellement ses fonctions de Maire adjoint en mars prochain.
Concernant le futur centre de radiologie, 87 chemin de Ronde, le dossier est toujours en cours, les retards seraient dus à des accords de banque en attente. Le permis de construire délivré en janvier 2024 a une durée de validité de 3 ans et il peut être prolongé deux fois d'une année. Aucune modification n'a été apportée au permis de construire.
- Nous avons rappelé que nous souhaitons être conviés, en temps voulu, à une réunion sur l'organisation du chantier.

3/ Conseil d'administration du Cadeb / 27 janvier 2026

Notre association est membre du Cadeb depuis 2016 et fait partie du conseil d'administration. Ce collectif de 20 associations de l'Agglo CASGBS est agréé pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral.

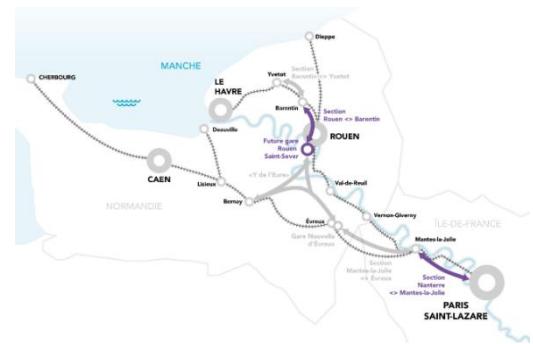
- a) Le Cadeb suit le dossier de **procédure de modification simplifiée du terrain Servier** de la ville de Croissy et sera consulté en tant que Personne Publique Associée, en avril d'après le calendrier fourni par la ville de Croissy.
- b) Le Cadeb a suivi le dossier de **réaménagement du centre-ville du Vésinet**. Le projet de la mairie du Vésinet était de rendre le centre-ville piétonnier, donc beaucoup de places de stationnement étaient supprimées (également au niveau de la gare RER). Les associations

Vésigondines ont regretté que la mairie n'organise pas de concertation publique (il y a eu des réunions d'information et non pas de concertation), c'est le cabinet d'études TER qui était en charge du dossier. Un collectif d'associations, de commerçants et quelques riverains s'est donc créé et a organisé 4 manifestations qui ont réuni plus de 200 personnes à chaque fois. Ce collectif a également attaqué en justice le permis d'aménager établi en mai 2025. La demande de référé suspension a été refusée par la juge. Toutefois, suite à cette mobilisation, la mairie a voulu alléger son projet en réalisant uniquement une partie, à savoir la rue Thiers, puis finalement le 29 décembre 2025 au soir, elle a tout suspendu.



c) Le Cadeb suit le dossier **Ligne Nouvelle Paris-Normandie** et fait partie du comité de pilotage. Le dernier comité a eu lieu le 9 janvier 2026, les décideurs sont plutôt favorables à la réalisation de cette nouvelle ligne. Mme Pecresse (Présidente de la région IDF) et M. Bédier (Président du conseil départemental des Yvelines) étaient présents et ont demandé que l'impact soit minimisé dans les Yvelines, et de maîtriser les nuisances pour les riverains. Le trajet devrait être revu.

Le projet est considéré comme ayant un intérêt public majeur et doit être défini pour 2030.



d) Le Cadeb suit le projet d'**entrepôt géant Green Dock à Gennevilliers**. Vendredi 6 février, dans un mail adressé aux associations mobilisées, le maire de Gennevilliers a annoncé que la commission d'enquête publique avait rendu, le 29 janvier 2026, un avis défavorable sur le projet d'entrepôt géant Green Dock. Il a également souligné que la municipalité en « tirera toutes les conséquences ». C'est une victoire importante pour la mobilisation Stop Greendock et une avancée décisive pour la protection des berges de Seine en banlieue nord.



- Nos adhérents peuvent participer (sur demande) à l'un des 3 groupes de travail du Cadeb : Arbres, Transports, Déchets.

4/ Cérémonie des vœux du Vésinet / 31 janvier 2026

En raison de la période de réserve électorale, M. Coradetti, maire du Vésinet, n'a pas pu dresser le bilan 2025 de la municipalité, ni parler des futurs projets.



Il a nommé les maires des communes voisines présents, notamment les maires de Croissy-sur-Seine, Sartrouville et Maisons-Laffitte. Il a laissé la parole à Yael Braun-Pivet (Députée et Présidente de l'Assemblée nationale) qui, elle aussi tenue par la période de réserve électorale, a eu un discours encourageant, et a donné l'exemple de la proposition de loi de réparation pour les « enfants de la Creuse » adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale pendant la semaine.



La cérémonie a commencé par la chorale des enfants, puis par plusieurs morceaux de musique joués par l'orchestre des enfants et des élèves du conservatoire de musique. Ensuite, a eu lieu la remise des médailles de la ville, notamment celle de Noémie Desailly, athlète de haut niveau, et celle du plus ancien commerçant de la ville (Hamadi Rahmouni – Harmony shoes).

La cérémonie s'est terminée par un spectacle de danse et a été suivie d'un buffet.

Nous avons pu échanger avec les élus dont M. Coradetti, Maire du Vésinet, qui ne se représente pas aux prochaines élections municipales.

5/ Informations sur Le Pecq

La mairie du Pecq n'organise pas de cérémonie des voeux, nous vous transmettons ici quelques informations afin de répondre aux questions que nous recevons régulièrement :

- a) **Projet Magnolia rue de la Liberté** : le projet ne se fera pas. Le permis de construire n'est plus valide depuis début décembre 2025. Si le promoteur veut construire sur ce terrain, il devra déposer une nouvelle demande de permis de construire. La mairie n'a pas reçu de nouvelle demande sur ce terrain.
- b) **Projet cœur de ville** : en attente d'une date d'audience pour purger les recours contre le permis de construire.
- c) **Rue de Paris** : l'immeuble de bureaux vide sera transformé en logements sociaux, logements étudiants et familiaux. Cela permet à la ville du Pecq d'atteindre les 25 % de logements sociaux et de répondre ainsi à la loi SRU.
- d) **Vidéoprotection** : 18 caméras ont été installées essentiellement en entrée et sortie de ville. Il y en a une à l'angle entre la rue du 11 novembre et la rue de la Liberté. La police municipale peut voir les plaques d'immatriculation des voitures et communiquer avec la police nationale lorsque nécessaire.
- e) **Mobilité douce** : une passerelle piétonne a été retenue en parallèle du pont George Pompidou (pont du Pecq). La chaussée du pont sera réservée aux véhicules, les côtés de la



chaussée seront réservés aux vélos. Et une passerelle indépendante sera donc réservée aux piétons. Projet de 10 millions d'euros qui ne peut se faire qu'avec le soutien de la Région, du Département et de l'Agglo.

- f) Les locaux de l'ancienne agence immobilière **Le Pecq-Vésinet** à l'angle de la route de Croissy et de la République ont été vendus. Des travaux sont en cours pour un projet de salle de sport.
- g) **Monoprix** a annoncé la cession de son magasin du Pecq (à proximité de la mairie) à Lidl, dans le cadre de la restructuration du groupe Casino.

6/ Informations sur Le Vésinet

a) Double sens interdit de l'avenue de la Prise d'eau

Plusieurs riverains du Chemin de Ronde se sont rapprochés de notre association pour s'étonner de la mise en place de ce double sens, alors qu'ils n'ont pas été consultés, contrairement à ce qui avait été annoncé par la municipalité suite à la mise à l'essai de septembre 2025.

La réponse de la ville du Vésinet est la suivante : des riverains directs de la rue de la prise d'eau, des riverains de rues adjacentes ainsi que des usagers réguliers non-résidents ont reçu un questionnaire. La ville a reçu 54 réponses très majoritairement en faveur de ce double sens unique. La conclusion technique est que le dispositif apporte une amélioration significative de la sécurité, en particulier pour les piétons et les cyclistes.



Notre association regrette que les riverains Vésigondins du Chemin de Ronde n'aient pas été consultés alors qu'ils sont « riverains d'une rue adjacente » et directement impactés par cet aménagement de circulation.

Nous demandons un marquage au sol de la piste cyclable (avec l'indication que les vélos peuvent emprunter le sens interdit) pour une meilleure compréhension des usages de la rue et sécuriser les cyclistes.

b) Réglementation sur les usages de la piste cyclable route de Croissy au Vésinet

Suite à plusieurs demandes, nous avons pris contact avec la municipalité afin de répondre aux questions que nous recevons.

- **Les cycles** doivent emprunter la piste cyclable qui les sécurise. S'ils rouent sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable ils ne sont pas en infraction, néanmoins lorsqu'une piste cyclable est signalée comme obligatoire, le cycliste doit l'emprunter. Dans ce cas, l'amende est de 35 euros.

- **Les piétons** doivent marcher sur les trottoirs, ils peuvent marcher sur la piste cyclable lorsqu'il n'y a pas de trottoirs disponibles. A défaut c'est une amende de 4 euros.
- **Les véhicules** doivent uniquement emprunter la chaussée. Des verbalisations par la police municipale ont déjà été mises en place, notamment pour les voitures garées sur les trottoirs.
- Toutes ces règles se trouvent dans le code de la route. La ville du Vésinet n'a pas de réglementation, tolérance ou documentation spécifiques.



7/ Informations sur Croissy

a) Chantier de dépollution du site de Servier

La dernière note d'information que nous avons reçue date du 19 janvier 2026 :

- Evacuation des enrobés ;
- Evacuation de terres ;
- Préparation du démarrage des opérations de dépollution ;
- Soit environ 4 camions à l'heure pour les évacuations.
- Fin des opérations annoncée pour mars 2026.



b) Abattage des arbres sur le site de Servier

Nous vous indiquions dans notre précédent Bulletin que Servier avait procédé à l'abattage d'arbres pourtant remarqués par l'étude environnementale comme faisant l'objet d'un enjeu fort de préservation.

La ville de Croissy avec laquelle nous avons pris contact sur le sujet, nous assure avoir demandé réparation à l'entreprise Servier.

Nous suivons ce dossier avec toute l'attention qu'il mérite.

c) Bilan de la concertation préalable

La modification simplifiée du PLU voulue par la ville de Croissy, sur le terrain correspondant à l'entreprise Servier, a fait l'objet d'une concertation publique préalable qui s'est déroulée du 3 au 25 novembre 2025.

Les avis déposés par le public ont été recueillis et analysés par la ville de Croissy, qui a présenté un bilan lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

Après examen des 110 observations du public (riverains et associations, des communes du Pecq, du Vésinet et de Croissy), la ville de Croissy a conclu qu'aucune de celles-ci n'est en mesure de remettre en cause le bien-fondé de la modification n°1 du PLU envisagée.

Le bilan de la concertation préalable a été voté à la majorité par le Conseil Municipal, 5 membres ont voté contre.



Vous trouverez un résumé du Conseil Municipal du 15 décembre dans notre Bulletin de décembre 2025/janvier 2026.

Ce bilan de la concertation préalable, avec les observations du public (de très nombreux avis sont défavorables et argumentés), est publié sur le site PubliAct.

Vous trouverez dans ce dossier de 312 pages :

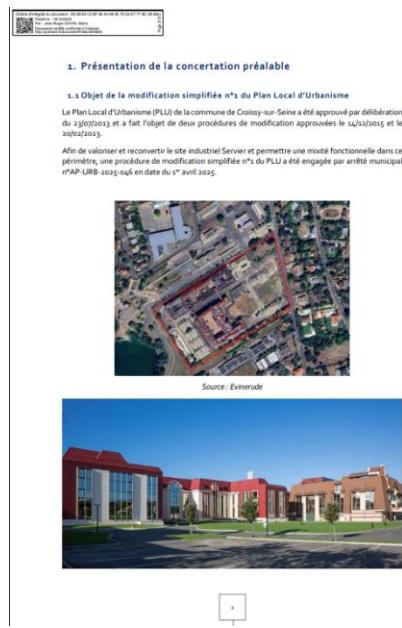
- > Une présentation de la modification simplifiée du PLU, et de la concertation préalable, par la ville de Croissy
- > Les réponses de la commune aux observations du public
- > Le diaporama de la réunion publique du 12 novembre 2025
- > Une présentation de la dépollution du site de Servier (présentée par Servier)
- > Une présentation du futur projet Linkcity (présentée par le promoteur et les architectes)
- > L'intégralité des 110 avis déposés.

Si toutefois vous avez déposé un avis et qu'il ne se trouve pas dans le bilan, merci de nous en informer.

Le document s'intitule : "Conseil municipal du 15 décembre 2025 - Délibération n°04 - Modification Simplifiée Plan Local Urbanisme - Bilan Concertation Préalable – Annexe".

Il est consultable sur le site publiact.fr.

Cliquer ici pour y accéder : <https://publiact.fr/documentPublic/845600>



8/ Actualités des associations partenaires

a) Vous pouvez consulter des articles très intéressants sur les arbres sur le site l'association des « amis de la forêt » qui met à l'honneur chaque mois un arbre différent, le cornouiller pour le mois de février, le noisetier en janvier, le houx en décembre, ou encore un article pour réhabiliter le lierre « Une plante protectrice de l'arbre » ... Vous trouverez une description avec de nombreuses informations pour découvrir ou approfondir les richesses de nos forêts !

<https://www.amisforetsaintgermainmarly.org/>



L'arbre du mois de février :
Le cornouiller mâle

b) Vous pouvez lire un article instructif pour valoriser vos coquilles d'huîtres sur le site de l'Association MLDD. Une fois dégustées et bien nettoyées, les coquilles d'huîtres peuvent être réutilisées, entières ou concassées, de multiples façons, utiles et écologiques !

<http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/.../valorisez...>



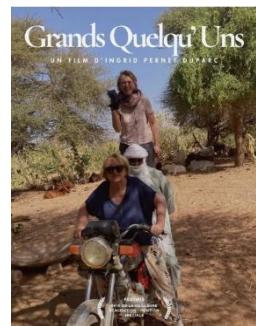
d) Vous pouvez profiter d'une sortie ornithologique à la découverte des pics du Bois de Verneuil. Au sortir de l'hiver, les feuilles des arbres ne sont pas encore sorties et l'observation des oiseaux est plus faciles. Venez découvrir la vie de ces oiseaux atypiques et si essentiels à la forêt, dimanche 22 février à 9h30. Cette sortie est gratuite et ouverte à tous, l'inscription est obligatoire.



<https://www.adiv-environnement.org/2026/02/sortie-ornithologique-a-la-decouverte-des-pics-du-bois-de-verneuil/>

c) Vous pouvez aller au cinéma voir le film « Grands Quelqu'Uns » lundi 23 mars à 20h30 au cinéma Louis Jouvet à Chatou. Dans le cadre du 8^e festival du film pour l'environnement, la séance sera suivie d'un débat avec l'équipe du film et l'Association Les puits du désert.

<https://www.forumprojetsdd.org/evenement/grands-quelqu-uns/>



9/ Agenda

- ✓ **En cours**, Pétition AdCR « Modification PLU site de Servier - Exiger une enquête publique avec commissaire enquêteur ». [Cliquer ici pour accéder à la pétition](#)
- ✓ **Vendredi 20 février**, Soirée des associations organisée par la ville du Vésinet.
L'AdCR sera représentée
- ✓ **Dimanche 22 février à 9h30**, Sortie ornithologique à la découverte des pics du Bois de Verneuil. *Ouvert à tous, réservation obligatoire*
- ✓ **Lundi 23 mars à 20h30**, Film « Grands Quelqu'Uns », au cinéma Louis Jouvet à Chatou.
Ouvert à tous, réservation conseillée.

10/ Appel à cotisation 2026

Nous avons besoin de la mobilisation de tous pour nous faire entendre et défendre avec efficacité nos demandes concernant la sécurité, la limitation de la densification urbaine, la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie.

Notre trésorière se tient à votre disposition pour recevoir votre cotisation de 15 € pour votre adhésion à notre association, il s'agit de Mme Béatrice Millet, 25 rue du 11 Novembre, 78110 Le Vésinet.

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion avec toutes les informations nécessaires.



- **Si vous souhaitez vous investir sur un sujet en lien avec les actions de notre association n'hésitez pas à nous contacter, vous êtes les bienvenus !**

- **L'Association du Chemin de Ronde**, fondée en 1998, est membre du CADEB depuis 2016, membre de FNE Ile de France depuis 2020.
Association de défense de l'environnement sur l'axe allant du pont du Pecq au pont de Bougival, nous regroupons de nombreux riverains de Croissy, du Vésinet et du Pecq.

- **Coordonnées**
Siège social : 22 rue du 11 Novembre 78230 Le Pecq
Mail : associationducheminderonde@gmail.com
Tél : 06.86.34.68.55.
Site Internet : <https://associationducheminderonde.com/>

- **Bulletin d'information**
Nous publions un bulletin mensuel auquel vous pouvez vous abonner gratuitement, vous le recevrez alors par mail.
<https://associationducheminderonde.com/bulletins.php>

- **Actualité**
Nous postons une actualité hebdomadaire sur notre site Internet et notre page Facebook
<https://www.facebook.com/Associationducheminderonde/>

- **Adhésion**
Pour adhérer à notre association, vous trouverez toutes les informations sur notre site, rubrique « Bulletin d'adhésion »
https://associationducheminderonde.com/engagement.php#bulletin_adhesion

- **Le Bureau AdCR**

Jacques GOYET	Président
Véronique VITAL	Vice-présidente Le Pecq
Françoise PIERREDON	Vice-présidente Le Vésinet
Olivier PIERREDON	Vice-président Croissy
Cyril BERSEILLE	Secrétaire Général
Béatrice MILLET	Trésorière

